



Conseil Municipal de la commune de Salmaise Séance du 4 avril 2026

Commune de SALMAISE

*L'an deux mil vingt-six, le 24 avril 2026 à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame DELARUE Florence, Maire,
Présents : Florence DELARUE, Denis PECHINOT, Laurette LABALTE, Raphaël JACQUIN, Roseline HENRY, Gilles ROSSO, Franck du CHAPELET, Vicky TETU
Absent.es excusé.es ayant donné procuration : Valérie Chamouton, Lucas Condamine, Karen GUELORGET,
Procurations : 3
Secrétaire de séance : Laurette LABALTE*

Madame la Maire lit le compte rendu de la réunion du conseil du 4 avril 2026. *Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.*

Madame la Maire indique vouloir rajouter à l'ordre du jour une nouvelle délibération concernant l'achat d'un nouveau véhicule de service pour l'agent technique. *L'ajout de cette délibération est approuvé à l'unanimité.*

23. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

(Pour : 11, abstention : 0, contre : 0)

Madame la Maire indique que la désignation des commissaires à la commission communale des impôts directs, qui sont ensuite désignés par la Direction des Finances Publiques sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal. Cette désignation doit intervenir dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Vu l'article 1650-1 du code général des impôts, le Conseil Municipal a dressé une liste de 24 contribuables, soit 12 noms pour les titulaires et 12 noms pour les suppléants en vue d'établir la nouvelle commission communale des impôts directs. Les 6 personnes titulaires et 6 suppléantes seront désignées pour finir par la direction générale des finances publiques.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| GUILLEROT Romain | LEGRAS Dominique |
| PECHINOT Stéphanie | AUBERT Didier |
| THIRION Francis | RODOT Alain |
| JACQUIN Raphaël | CHEVIGNARD Bernard |
| BRECHT Lucy | CHAMOUTON Olivier |
| PENAQUE Michel | ROTONDO Nicolas |
| ARRIVault Arthur | THEVENOT Monique |
| BOUDIER Jean François | FOURNIER Jacques |
| PECHINOT Denis | ROSSO Gilles |
| CONDAMINE Lucas | DELARUE Laurent |
| PECHINOT Joël | VIRELY Benoît |
| DEPRALON Patrick | CARRE Hubert |

24. COMMISSIONS COMMUNALES

(Pour : 11, abstention : 0, contre : 0)

Conformément à l'article L 2121.-22 du Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121.22, le conseil municipal a la possibilité de créer des « commissions thématiques facultatives » ou « commissions municipales » afin de préparer les dossiers inscrits à l'ordre du jour des conseils municipaux.

Les commissions sont présidées de droit par le Maire. Les commissions seront réunies au fur et à mesure des besoins liés aux sujets qui les composent.

Madame la Maire peut décider d'inviter une ou plusieurs personnalités qualifiée(s) en fonction de l'ordre du jour des commissions.

Madame la Maire propose de créer 4 commissions composées d'elle-même, d'un adjoint et de 4 membres à savoir :

- la commission finances, administration générale et urbanisme,
- la commission bois, forêt, voirie,
- la commission cadre de vie, animation et services aux habitants,
- la commission eau et réseaux.

Le conseil approuve la création de ces commissions et désigne les membres suivants.

| Commission | Présidente | Vice-Président.e | Membres |
|---|------------------|------------------|--|
| Finances, administration générale et urbanisme | Florence Delarue | Laurette Labalte | Lucas Condamine Karen Guelorget Roseline Henry Vicky Tetu |
| Bois, forêt, voirie | Florence Delarue | Denis Péchinot | Gilles Rosso Laurette Labalte Vicky Tetu Raphaël Jacquin |
| Cadre de vie, animation et services aux habitants | Florence Delarue | Raphaël Jacquin | Valérie Chamouton Roseline Henry Lucas Condamine Franck du Chapelet |
| Eau et réseaux | Florence Delarue | Denis Péchinot | Franck du Chapelet Raphaël Jacquin Gilles Rosso Laurette Labalte |

25 – VOTE DES TAXES LOCALES 2026

(Pour : 11, abstention : 0, contre : 0)

Le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), prévu à l'article 1639 A, doit intervenir chaque année avant le 15 avril, ou au 30 avril, l'année où intervient le renouvellement des conseils municipaux, départementaux ou régionaux.

Au vu de l'état de notification prévisionnelle des taux d'imposition de 2026 pour la commune de Salmaise il apparaît, afin de rester sur un produit au moins équivalent à celui de 2025, qu'il convient d'augmenter légèrement la fiscalité afin d'avoir un effort fiscal constant évitant ainsi les effets de seuil sur les exercices à venir.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE d'augmenter le taux des taxes communales de 1 % pour l'année 2026

| | Base prévisionnelle | Taux | Produit attendu |
|---|---------------------|--------------|-----------------|
| Taxe foncière bâti | 183 300 | 43.72 % | 80 139 |
| Taxe foncière non bâti | 27 600 | 54.38 % | 15 009 |
| Taxe d'habitation pour les résidences secondaires | 85 400 | 19.49 % | 16 644 |
| | | Total | 111 792 |

26 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(Pour : 11, abstention : 0, contre : 0)

Traditionnellement la commune verse une subvention de fonctionnement aux associations locales. Elle peut également délibérer sur des montants plus importants lorsque les associations font une demande pour des évènements ponctuels de grande importance.

Madame la Maire propose de reconduire cette aide ponctuelle aux associations locales et d'accéder aux demandes reçues en mairie de la part de l'association des anciens combattants, de l'ADMR et de l'association Volley-ball Loisirs Somberton.

| ASSOCIATION | MONTANT | CODE | VILLE |
|--|-----------------|-------|----------------------|
| ASSOC. AMIS DE SALMAISE | 50.00 € | 21690 | SALMAISE |
| ASSOC. ANCIENS COMBATTANTS VERREY | 100.00 € | 21690 | VERREY-SOUS-SALMAISE |
| FNACA BOUX SOUS SALMAISE | 50.00 € | 21690 | BOUX-SOUS-SALMAISE |
| ASSOC. EVA | 50.00 € | 21350 | VILLEBERNY |
| INTERASSOCIATION DE VERREY | 60.00 € | 21690 | SALMAISE |
| PISCINE INTERC. VALLEE OZE | 80.00 € | 21690 | SALMAISE |
| CENTRE COTE D'OR FOOT | 50.00 € | 21121 | VAL SUZON |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS ST SEINE | 50.00 € | 21440 | SAINT SEINE L'ABBAYE |
| ASSOC. VOLLEY-BALL LOISIRS SOMBERNON | 50.00 € | 21540 | BLAISY-HAUT |
| ASSOC. CULTURE ET LOISIRS | 50.00 € | 21690 | SALMAISE |
| ADMR | 50.00 € | 21150 | VENAREY-LES LAUMES |
| ASSOC. LA SALAMANDRE | 50.00 € | 21690 | SALMAISE |
| ASSOCIATION DU SOUVENIR DE LA RESISTANCE | 50.00 € | 21150 | VENAREY-LES LAUMES |
| TOTAL | 740.00 € | | |

27. ACHAT VEHICULE POUR AGENT TECHNIQUE

(Pour : 11, abstention : 0, contre : 0)

Madame la Maire explique que le véhicule communal dédié à l'agent technique n'a pas passé le contrôle technique. De trop nombreuses défaillances majeures ont été relevées et ces dernières vont entraîner des frais conséquents sur un véhicule immatriculé en 1998.

Il est donc envisagé d'acquérir un nouveau véhicule d'occasion pour permettre à l'agent technique de travailler dans de bonnes conditions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame la Maire à acquérir un véhicule communal en remplacement de l'existant ;

Fixe le montant maximum de l'achat à 6 000 € TTC pour un véhicule équipé d'un crochet d'attelage ;

Dit que cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2026 et la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Réflexion sur les dépôts et aménagements de terrains en zones naturelles et agricoles

Madame la Maire indique qu'elle a été alertée à plusieurs reprises concernant un aménagement de terrain

en cours sur le chemin de la Bretache avec la crainte d'une transformation en plate-forme de dépôt de déchets d'entreprise. Après avoir pris attache avec les propriétaires il s'avère que ce n'est pas leur intention.

Madame la Maire en profite pour rappeler, et elle le fera à travers une communication générale, que les dépôts de matériaux en pleine nature peuvent avoir des conséquences graves pour l'environnement et la santé publique. Certains de ces dépôts peuvent libérer des substances toxiques dans l'air, les sols et les eaux affectant la qualité de l'environnement, de la faune et de la flore.

Demande de passage de drone sur la zone de glissement de terrain pour évaluer son évolution

Plusieurs habitants et promeneurs ont émis le souhait de voir ouvrir à nouveau un passage pour la promenade sur le bas du chemin du Jalisse touché par un glissement de terrain. Or, après s'être rendus sur place, la Maire et ses adjoint.es ont constaté que le chemin d'origine n'existait plus et que de nouvelles crevasses s'étaient formées rendant ainsi le terrain extrêmement chaotique et dangereux.

Afin d'évaluer l'évolution du sinistre il a été décidé de refaire passer un drone par un géomètre pour savoir de combien de mètres le terrain a avancé depuis les travaux de détournement de la ligne opérés par Enedis. Un devis de 600 € a été établi et les résultats seront communiqués rapidement.

En attendant il est certain que l'approche de la zone de sinistre qui, rappelons-le, se situe majoritairement sur un terrain privé, est dangereuse. La commune, pour ne pas engager sa responsabilité en cas d'incident, voire d'accident, va donc prendre un nouvel arrêté pour fermer définitivement l'accès par une clôture et une signalétique appropriée empêchant les promeneurs et les véhicules de s'aventurer sur ce chemin actuellement sans issue.

Retour sur les permanences éoliennes de Valéco

Le 8 avril s'est tenue une permanence éolienne à la Croisée des Sarmates. La Société Valéco estime qu'il y a eu une bonne fréquentation à Salmaise et un peu moins à Verrey-sous-Salmaise. Nous sommes dans l'attente du compte rendu précis de ces permanences surtout sur les votes qui étaient proposés aux participants concernant les mesures d'accompagnement. Les hypothèses d'implantation proposées ne sont pas encore totalement validées par la commune de Salmaise.

Une nouvelle réunion avec les responsables de l'ONF est prévue au début du mois de mai pour déterminer de nouvelles hypothèses d'implantation et éventuellement partir sur un parc de deux éoliennes au lieu des trois préconisées actuellement.

Réflexion sur la création d'un comité de village

Un comité de village a pour objet l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la valorisation et la promotion de la commune. Il est le cadre privilégié de la concertation et de l'étude des projets relatifs au village, entre les habitants, les associations, les entreprises du village, la municipalité...

Ce sujet va être mis en réflexion, il pourrait s'agir de la mise en place de conseillers de secteur qui travailleraient en binôme avec un habitant ou une habitante.

Le comité de village collecte et transmet par écrit les remarques ou les suggestions des habitants relatives à la commune, il peut soumettre toute proposition destinée à améliorer la vie de la commune. Il peut aussi se saisir de tout sujet d'intérêt général et inviter des intervenants pour en parler.

La commune enregistrera toutes les demandes du comité de village et s'engage à en parler en conseil municipal et y apporter des réponses dans les meilleurs délais et bien entendu, si ces dernières entrent dans les contraintes budgétaires.

Afin de recueillir l'avis des habitants sur ce sujet nouveau, un questionnaire leur sera soumis prochainement.

Organisation de la cérémonie du 8 mai 2026

La cérémonie aura lieu à 11 h sur la place du Champ de Foire et sera suivie du pot de l'amitié sous les halles. Après les discours officiels une délégation se rendra sur les tombes des soldats morts pour la France qui se trouvent au cimetière pour les identifier et y déposer un petit bouquet.

Point travaux église

La charpente du transept est terminée, la voûte a été reconstituée et aérogommée en attendant l'avis de l'architecte pour la couleur finale, les peintures murales continuent d'être découvertes, l'abside est nettoyée et les laves endommagées sont réparées, un devis pour une étude dendrochronologique de la charpente du transept est à valider. Le chantier suit son cours normalement, une visite de chantier devrait être programmée dans le courant du mois de juin.

Fin de séance à 22h15.